

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Subvention 2022 - Centre Départemental d'Accès aux Droits

Le 9 septembre 2009 a été créé le Centre Départemental d'accès aux Droits de Côte-d'Or (CDAD), dont Dijon Métropole est membre par délibération depuis le 26 mars 2009.

Le CDAD a pour objectif de favoriser l'accès aux droits des habitants de la Côte-d'Or et il est, à ce titre, chargé de :

- faire connaître les actions déjà existantes ;
- définir une politique locale adaptée pour développer l'accès aux droits et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux dans différents domaines du droit, ou au bénéfice de publics particuliers (jeunes, personnes âgées, détenus, étrangers...).

En 2020, une convention avec l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour des consultations d'avocats à l'Université pour les étudiants et le personnel et des permanences d'informations juridiques gratuites réalisées par des avocats et des juristes du Centre d'Information sur le Droit des Femmes ont été organisées. Le CDAD a également mis en place avec Infodroits et les Restos du Cœur des permanences dans des lieux de distributions alimentaire de l'association caritative.

En 2022, le Centre Départemental d'Accès aux Droits a maintenu toutes ses actions pour un budget prévisionnel de 40 750 €.

Il vous est donc proposé que Dijon Métropole attribue au Centre Départemental d'Accès aux Droits, pour l'année 2022, une subvention de 5 000 €.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € au Centre Départemental d'Accès aux Droits ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2022 de Dijon Métropole ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN